Compte rendu de la séance du mardi 15 novembre 2022

Secrétaire de la séance : Catherine Bogaert

Procurations : Gilles Quériaud à Jacky Rousseau, Stéphanie Rosset à Nicolas Labrégère

Absents excusés : Céline Driessen et Jessica Navaud

Ordre du jour:

- Élection du 2ème adjoint au Maire ;
- Vote d'une subvention à l'association des parents d'élèves ;
- Point sur les travaux miellerie;
- Point sur le projet photovoltaïque;
- Point sur le lancement de l'étude pour la salle culturelle ;
- Divers.

Délibérations du conseil :

Election d'un adjoint au maire (DE 2022 038)

Exposé:

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020_015 du 26/05/2020 portant création de 4 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2020 016 du 26/05/2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° 2020_035 du 26 mai 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Vu l'arrêté municipal n°DE_2022_037 du 31/10/2022 retirant ses délégations de fonction et de signature du maire au 2ème adjoint,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 25/10/2022,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 2ème adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Résolution:

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du 2ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats: M. Gauthier Jean-Henri

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1 Nombre de suffrages exprimés :12 Majorité absolue : 7

A obtenu : M. Gauthier Jean-Henri, douze voix (12)

Article 3 : M.Gauthier Jean-Henri est désigné en qualité de 2ème adjoint au maire.

Résolution :

L'interressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Vote d'une subvention à l'Association des Parents d'Elèves du RPI Saint-Sornin (DE 2022 039)

Exposé:

M. le Maire expose que l'association des parents d'élèves du RPI Saint-Sornin, Vouthon proposera un spectacle de fin d'année aux enfants lors de la fête de Noël.

Afin de participer aux financement de ce spectacle, M. le Maire propose d'allouer un montant de 100€ à l'association.

Résolution:

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de verser une subvention de 100€ à l'association des parents d'élèves du RPI Saint-Sornin Vouthon afin de participer au financement du spectacle de fin d'année ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022 au chapitre 65 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Divers:

- Point sur les travaux miellerie :

Achat réalisé ce jour.

M. Rousseau va prendre en charge une partie des travaux intérieurs (chambres chaudes...). Les agents vont démolir une partie, remplacer le plancher et faire l'ensemble du nettoyage.

A terme, M. Rousseau a l'objectif de racheter le bâtiment à la commune.

Mme Hautecoeur va débuter son activité d'épicerie itinérante le 21 novembre. Elle se déplacera sur Vouthon (lundi et mercredi de 9h à 13h), sur Vilhonneur (mardi de 9h à 13h), sur Rancogne (vendredi de 9h à 13h) et elle sera à Saint-Sornin le samedi de 9h à 13h et les lundis mardis mercredis vendredis et samedis de 14h30 à 18h30.

- Point sur le projet photovoltaïque :

Les travaux vont démarrer au mois de mai pour environ 15 jours. La tranchée sera réalisée par nos agents. Le renfort de la structure par l'entreprise Bousseton est en attente. Le raccordement devrait être effectif au plus tard en juillet.

- Lancement de l'étude salle culturelle :

Le BE Adobe Architectes a été retenu. Une réunion avec les associations sera organisée avant la fin de l'année afin de prendre en compte leurs souhaits. Les premières esquisses sont attendues pour la fin de l'année afin de déposer les demandes de subventions. Début des travaux prévus pour septembre 2023. Attente des diagnostics amiante et plomb. Etudes topographiques en cours.

- Décorations de Noël :

Le CM souhaite que :

- les guirlandes soient installées sur les poteaux d'éclairage public ;
- l'étoile soit installée à l'église ;
- les sapins soient installés devant la Mairie, sur la place de la Poste à la salle des sports ainsi que devant les commerces qui en feront la demande.

Vérifier l'éclairage autour de l'église en vue de la messe de noël prévue le 24 décembre à 23h30.

- CCAS:

Annabelle fait un compte-rendu de la dernière réunion du CCAS du 2 novembre.

- Point sur le logement d'urgence :

Départ et fin de l'accompagnement de la famille Ukrainienne en date du 3 octobre 2022. Déménagement dans le logement de La Rochefoucauld, avec un accès dans un appartement dans les HLM sur le boulevard. Monsieur travaille à Leclerc et Madame à l'ADMR. Pas de nouvelle de la fille qui est peut-être repartie en Ukraine.

La commune de Moulin-Sur-Tardoire est sur le projet d'avoir un logement d'urgence également. A voir les possibilités de mutualisation.

<u>- Démarche MONALISA</u> (Mobilisation nationale de lutte contre l'isolement des âgés) Le CCAS est favorable à se lancer dans la démarche. La première étape consiste à recenser des bénévoles qui accepteraient de rendre des visites au domicile des personnes isolées. Un repérage des personnes isolées sera à envisager sur chaque secteur par les élus référents. Lorsqu'un collectif de 4/5 bénévoles sera constitué, une démarche de formation pourra être enclenchée. Annabelle se charge de la mise en relation avec la coordination locale Monalisa portée par l'Ah toupie.

- Point sur les logements LOGELIA :

Les logements sont à destination des personnes âgées. Il y a déjà une liste de personnes qui se sont positionnées pour occuper ces logements.

- Repas des aînés :

Suite aux échanges, et notamment face à la Covid encore très présente, le CCAS souhaite décaler le repas des aînés en Mars / Avril 2023. Toutes les personnes âgées seront invitées. Libre à chacun de participer où non. Par contre, il n'y aura pas de colis de compensation pour ceux et celles qui ne participeront pas au repas.

- Gazette :

Articles à rédiger dès que possible pour une publication fin d'année ou début d'année prochaine. Le coût de l'impression est multiplié par 10 en couleur. A voir si l'édition peut se faire en noir. Annabelle doit demander un devis à une imprimerie.